

Le 12 juillet 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

BESOIN D'UN MÉDECIN ? SUIVEZ LE BON CHEMIN NOUVELLE CAMPAGNE DE COMMUNICATION SUR L'ACCÈS AUX SOINS

En cette période estivale, les services d'urgence de notre région, comme partout en France, sont soumis à une forte pression. Pour assurer une prise en charge optimale de chacun, l'ARS Grand Est, associée avec le Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités, lance une campagne de sensibilisation pour encourager les bons réflexes en matière d'accès aux soins non programmés¹.

Les bons gestes à adopter en cas de besoin médical non urgent



1. En première intention, contactez votre médecin traitant ou son remplaçant

Votre médecin traitant est votre interlocuteur privilégié pour toute question de santé. Il peut souvent vous apporter des soins ou des conseils rapidement. Si votre médecin n'est pas disponible, son remplaçant peut prendre le relais.

2. Utilisez les lieux de soins disponibles sur [santé.fr](https://santefr.fr)

Si vous ne pouvez pas consulter votre médecin traitant, des lieux de soins sans rendez-vous sont disponibles. Ces structures peuvent vous recevoir en semaine, le week-end, en journée et en soirée. Une cartographie de ces lieux est disponible sur le site [santé.fr](https://santefr.fr).

3. Appelez le 15² avant de vous rendre aux urgences

En cas d'indisponibilité de votre médecin et si les lieux de soins sans rendez-vous ne sont pas une option, contactez le 15², avant de vous déplacer aux urgences. Les Centres 15, composés de médecins et de régulateurs, évalueront votre situation par téléphone et vous orienteront vers la prise en charge la plus appropriée.

Les urgences sont au service de tous mais pour rester efficaces, ils doivent se concentrer sur les patients en réel état d'urgence, qui nécessitent une intervention immédiate.

En encourageant chacun à suivre ces étapes simples, nous pouvons ensemble améliorer l'accès aux soins et garantir une réponse efficace pour tous les usagers de notre système de santé.

En cas d'urgence vitale, appeler le 15 reste la priorité.

Retrouvez le [kit de communication](#) de cette campagne de communication sur le site de l'Agence.

¹ Les soins non-programmés sont des soins qui ne relèvent pas d'une urgence vitale mais pour lesquels une prise en charge par un professionnel de santé est souhaitable en moins de 48h.

² ou le 116 117 pour le Bas-Rhin et les Vosges.